



Steinackerstrasse, 10  
CH - 8902 Urdorf - Zurich  
Switzerland

+41 / 43 455 91 52

+41 / 43 455 91 54

[liba.schweiz@bluewin.ch](mailto:liba.schweiz@bluewin.ch)

[www.bioenergetic-therapy.com](http://www.bioenergetic-therapy.com)

**DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES DE LA FACULTE  
INTERNATIONALE, DES MEMBRES DE LA FACULTE LOCALE, DES  
SOCIETES ET DES ETUDIANTS DES PROGRAMMES DE  
FORMATION**

Approuvé en mai 2001

## **Droits et Devoirs des Membres de la Faculté Internationale**

### **Droits**

- Recevoir des critères de sélection concis et clairs en concordance avec la politique et les procédures approuvées par l'IIBA avant de poser sa candidature pour devenir membre de la Faculté internationale.
- Recevoir, pendant le processus de sélection, des moyens d'évaluation clairs et ouverts en concordance avec la politique et les procédures de l'IIBA.
- Etre assuré, en tant que membre de la faculté internationale, d'un processus équitable et impartial dans la résolution d'une plainte.
- Etre assuré d'un processus équitable et impartial dans la résolution d'une plainte en rapport avec la Société où il / elle enseigne.
- Etre assuré d'un processus équitable et impartial dans la résolution d'une plainte en rapport avec un étudiant d'un programme de formation.
- Participer à l'organisation et la conduite du programme de formation comme il a été convenu avec le comité d'enseignement local.
- Participer au choix du contenu du programme de formation comme convenu avec le comité local d'enseignement
- Recevoir du comité d'enseignement local des informations claires et concises concernant les dates d'enseignement.
- Recevoir du comité d'enseignement local des informations claires et concises concernant les rémunérations.
- Recevoir un soutien politique et administratif total de l'IIBA selon la politique et les procédures rédigées et approuvées par l'IIBA.

### **Devoirs**

- Etre engagé dans son propre processus continu de développement personnel.
- Rester informé des derniers curriculum, politique et procédures d'enseignement approuvés par l'IIBA.
- S'engager à poursuivre son éducation tant dans son contenu que dans ses méthodes d'enseignement.
- Etre respectueux de chaque étudiant d'un programme de formation, sans favoritisme, et s'abstenir de relations personnelles avec les étudiants en formation.
- Etre responsable, avec les membres du comité d'enseignement local, de l'organisation et de la conduite des programmes de formation.
- Etre responsable, avec les membres du comité local d'enseignement, du contenu des programmes de formation.

- Remplir ses obligations telles que décrites dans la convention entre lui-même / elle-même et la société.
- Maintenir des standards de conduite professionnels et éthiques.

## **Droits Et Devoirs Des Membres De La Faculte Locale**

### **Droits**

- Etre choisi et évalué par le comité local d'enseignement sur les bases des suggestions faites par l'IIBA.
- Etre assuré, en tant que membre de la faculté locale, d'un processus équitable et impartial dans le traitement d'une plainte.
- Etre assuré d'un processus équitable et impartial dans le traitement d'une plainte en rapport avec la société dans laquelle il / elle enseigne.
- Etre assuré d'un processus équitable et impartial dans le traitement d'une plainte en rapport avec un étudiant du programme de formation.
- Avoir une juste possibilité de collaborer avec la faculté internationale et le comité local d'enseignement dans l'organisation et la conduite du programme de formation.
- Avoir une juste possibilité de collaborer avec la faculté internationale et le comité local d'enseignement dans le choix du contenu du programme de formation.
- Recevoir des informations claires et concises du comité d'enseignement local concernant les dates d'enseignement.
- Recevoir des informations claires et concises du comité local d'enseignement concernant la rémunération.
- Recevoir un soutien administratif et politique total de l'IIBA selon la politique et les procédures rédigées et approuvées par l'IIBA.

### **Devoirs**

- Etre engagé dans son propre processus continu de développement personnel.
- Rester à jour des derniers curriculum, politique et procédures d'enseignement approuvés par l'IIBA.
- S'engager à poursuivre son éducation tant dans son contenu que dans ses méthodes d'enseignement.
- Etre respectueux de chaque étudiant d'un programme de formation, sans favoritisme, et s'abstenir de relations personnelles avec les étudiants en formation.
- Etre responsable, avec les membres du comité local d'enseignement, de l'organisation et de la conduite des programmes de formation.

- Etre responsable, avec les membres du comité local d'enseignement, du contenu des programmes de formation.
- Maintenir les standards de conduite professionnels et éthiques.

## **Droits Et Devoirs Des Sociétés**

### **Droits**

- Choisir, pour les programmes de formation, les enseignants de la faculté internationale et négocier leur tarif.
- Nommer la faculté locale sur recommandation du comité local d'enseignement.
- Evaluer la capacité des étudiants à se comporter en accord avec le code d'éthique, avec, selon les besoins, les conseils des facultés locale et internationale.
- Evaluer les étudiants quant à l'accomplissement réussi de chaque niveau du programme et du programme dans son ensemble avec les apports appropriés des facultés locale et internationale.
- Etre soutenu par le comité exécutif de l'IIBA dans ses décisions si elles sont congruentes avec les droits et devoirs décrites dans ce document.
- Etre muni des curriculum, règlements et procédures de l'IIBA les plus récents concernant l'enseignement, de même que de toute clarification qui puisse être nécessaire pour leur mise en œuvre.
- Recevoir le support technique, logistique ou autre support attendu de l'IIBA, pour la conduite d'un programme de formation réussi.
- Rassembler les références des candidats qui seraient aptes à participer à un groupe de formation particulier ou à un programme de société.

### **Devoirs**

- Fournir des critères de sélection de candidats clairs et concis en vue de leur entrée dans les programmes de formation.
- Fournir aux étudiants, pendant le programme, des informations claires et concises concernant leurs engagements quant au calendrier, aux frais, au contenu, au processus, au code d'éthique ainsi qu'aux critères de certification, de même que des critères de réussite de chaque niveau du programme et du programme dans son ensemble.
- Evaluer la capacité des étudiants à se comporter en accord avec le code d'éthique, avec, selon les besoins, les conseils des facultés locale et internationale.
- Evaluer les étudiants quant à l'accomplissement réussi de chaque niveau du programme et du programme dans son ensemble avec les apports appropriés des facultés locale et internationale.

- Prendre l'engagement vis à vis des étudiants des programmes de formation que le curriculum, la faculté et le processus utilisé dans l'enseignement correspondent à la théorie et à la pratique de l'analyse bioénergétique telle que définie par l'IIBA.
- Protéger et maintenir chez l'étudiant, tout au long du processus d'enseignement, le sens des valeurs et la compréhension d'une saine pratique thérapeutique, et offrir un forum juste et impartial dans lequel toute préoccupation concernant ces points pourra être débattue et résolue.
- Mettre en place les moyens qu'on est en droit d'attendre pour prévenir les actions arbitraires de la société en ce qui concerne la sélection, l'enseignement et la certification de l'étudiant, et définir clairement une procédure d'appel.
- Etre entièrement responsable, en même temps que les membres de la faculté internationale faisant partie du comité local d'enseignement, du contenu des programmes de formation, y compris mais non-exclusivement celui des cours enseignés par les facultés locale et internationale.
- Procéder périodiquement à des évaluations formelles des programmes de formation afin d'assurer que les facultés internationale et locale et les étudiants travaillent en accord avec le but du programme de formation, et que les étudiants apprennent et pratiquent l'analyse bioénergétique telle que décrite dans le curriculum de l'IIBA.
- Maintenir une supervision informelle des programmes de formation afin d'identifier tout problème pouvant interférer avec le succès du programme de formation.

## **Droits Et Devoirs Des Etudiants Des Programmes De Formation**

### **Droits**

- Avoir des critères de sélection clairs et concis pour l'entrée dans les programmes de formation.
- Avoir, pendant le programme, des informations claires et concises concernant leurs engagements quant au calendrier, aux frais, au contenu, au processus, au code d'éthique ainsi qu'aux critères de certification, de même que des critères de réussite de chaque niveau du programme et du programme dans son ensemble.
- Avoir l'engagement de l'IIBA que le curriculum, la faculté et le processus employé dans l'enseignement correspondent à la théorie et la pratique de l'analyse bioénergétique.
- Etre assuré(e) qu'il ne lui sera jamais demandé de faire quoi que ce soit de non congruent avec son sens des valeurs et sa compréhension d'une saine pratique thérapeutique tout au long du processus d'enseignement. D'avoir un forum juste et impartial dans lequel débattre et résoudre toute question concernant les points ci-dessus.
- Etre assuré que les actions du comité d'enseignement local et les actions de L'IIBA ne dénieront pas arbitrairement leur certification aux étudiants qui ont rempli les conditions définies dans les règles de certification.
- Etre informé des droits et de la procédure d'appel, depuis la sélection jusqu'à la certification.

**Devoirs**

- Etre présent à tous les séminaires et jours d'enseignement demandés.
- Accomplir les tâches dans les temps impartis.
- Préserver la confidentialité des condisciples étudiants et des clients.
- Maintenir un comportement et les standards éthiques et professionnels.
- S'engager au paiement des honoraires dans les temps impartis.

Traduction : Daniel Bouko-Lévy, Maryse Doess, France Kaufman